



## Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA\*

F- \_ \_ \_ \_

Canevas conforme à l'AMC du M.A.302(e) de l'annexe1 du règlement 1321/2014

<b>Identification de l'aéronef</b>	<b>1</b>
Immatriculation F-	Type
N° de série	

<b>Base du programme d'entretien</b>	<b>2</b>
Ce programme d'entretien est conforme au (cocher une option réglementaire) :	
M.A.302(b),(C),(d),(e) et (g) (compléter la section 3 ci-dessous) ?	
Ou	
M.A.302(h) (option possible uniquement pour les aéronefs ELA1 utilisés hors opérations commerciales) ?	
Pour un programme d'entretien conforme au M.A.302(h) les données d'entretien suivantes sont utilisées :	
Données d'entretien du responsable de navigabilité de l'aéronef (ex. manuel de maintenance)	
Ou	
Programme d'inspection minimum EASA (MIP) (détaillé dans l'AMC du M.A.302(i)) ?	
Ou	
Autre programme d'inspection minimum conforme au M.A.302(i) ? (lister les tâches d'entretien à l'annexe A du présent programme d'entretien)	

<b>Données d'entretien du responsable de navigabilité de l'aéronef</b>	<b>3</b>
Type et constructeur / fabricant	Données d'entretien applicables <i>(N'est pas à renseigner lorsque le MIP est choisi comme document de base pour l'entretien)</i>
Aéronef <i>(autre que ballon)</i>	
Moteur <i>(si applicable)</i>	
Hélice <i>(si applicable)</i>	
Enveloppe <i>(ballons)</i>	
Nacelle(s) <i>(ballons)</i>	
Bruleur(s) <i>(ballons)</i>	
Bouteilles de gaz <i>(ballons)</i>	

\* CMPA : Complex Motor Powered Aircraft (Aéronef à motorisation complexe)

## Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA\*

4

### Exigences d'entretien supplémentaires non couvertes par les données d'entretien listées en section 3

*(Applicable à tous les programmes d'entretien qu'ils soient basés sur les données du TCH ou sur le MIP)*

**Indiquez si les exigences d'entretien supplémentaires suivantes sont applicables :**

*(Si « OUI », lister ces exigences spécifiques dans l'annexe B de ce programme d'entretien)*

Entretien lié à des équipements et/ou modifications spécifiques .....

Entretien lié aux réparations réalisées sur l'aéronef .....

Entretien lié aux vie-limites d'équipements ou composants .....

Exigences d'entretien obligatoires pour le maintien de la navigabilité (ALI, CMR, à des exigences spécifiques de la TCDS, etc.) .....

Entretien lié à des CN répétitives .....

Entretien lié à une utilisation opérationnelle spécifique/règles de l'espace aérien /exigences nationales (altimètre, compas, transpondeur, etc.).....

Entretien lié au type d'exploitation ou d'autorisation opérationnelle (tel que B-RNAV...) .....

**Indiquez s'il y a des recommandations d'entretien spécifiques dans des Bulletins Service, Lettres de Service, etc. applicables**

*(Si « OUI », lister ces exigences spécifiques dans l'annexe B de ce programme d'entretien)*

Oui	Non
-----	-----

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--



5

### Entretien du Pilote-Propriétaire

*(Uniquement pour une utilisation privée et pour les aéronefs non-CMPA de MTOM ≤ 2730 kg, planeurs, moto-planeurs et ballons)*

**Le pilote-propriétaire effectue-t-il la maintenance du**

**« Pilote-Propriétaire » ?** *(Si oui, renseigner le(s) nom(s) du/des Pilote-Propriétaire(s) ou la procédure alternative décrite au point 3 de l'AMC M.A.803 :*

Oui*	Non
------	-----

--	--

Nom(s) du/des Pilote-Propriétaire(s)

N° de licence pilote

Signature(s)

*\*Si oui, lister dans l'Annexe B de ce programme d'entretien les éventuelles tâches d'entretien qui ne sont pas réalisées par le Pilote-Propriétaire. Les tâches d'entretien autorisées sont définies dans l'AMC de l'appendice VIII de la Partie M. L'annexe B devra également lister les tâches d'entretien réalisées par le pilote-propriétaire qui ne figurent pas dans l'AMC de l'appendice VIII de la Partie M mais qui sont conformes aux principes de base énumérés dans l'appendice VIII de la Partie M.*

## Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA\*

<b>Enregistrement des revues périodiques du programme d'entretien</b>	
<i>(Conformément au M.A. 302 (g) ou M.A. 302 (h) 5, le cas échéant)</i>	
Date et signature	Décrire les éventuelles modifications résultant de la revue périodique du programme d'entretien

<b>Contrôle des révisions du programme d'entretien</b>		
N° de révision	Contenu de la révision	Date et signature

<b>Approbation/Déclaration du programme d'entretien</b>		
<i>(Sélectionner l'option appropriée)</i>		
Déclaration par le propriétaire	Approbation par un CAMO contracté <span style="color: yellow; font-weight: bold; border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">?</span> <i>(seulement sous procédure d'approbation déléguée approuvée par l'autorité d'immatriculation)</i>	Approbation par l'autorité d'immatriculation
<i>Je déclare que ce programme d'entretien est applicable à l'aéronef cité dans en section 1 et que je suis pleinement responsable de son contenu et, en particulier, de toutes les déviations aux recommandations d'entretien du TCH/STCH.</i>	N° d'agrément du CAMO	OSAC
Nom	Signature	
Date		

## Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA\*

9

### Déclaration de conformité

**« Je garanti que l'aéronef est entretenu conformément au présent programme d'entretien et que ce programme d'entretien sera revu et mis à jour selon les besoins »**

*(Signé par la personne/organisme responsable de la gestion du maintien de la navigabilité de l'aéronef selon le M.A.201a)*

Propriétaire	Locataire	CAMO
--------------	-----------	------

Adresse

Téléphone

E-mail

Date

Signature

10

### Annexes jointes :

Annexe A	Oui	Non
Annexe B	Oui	Non

## Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA\*

Annexe A

### **"Programme d'inspection minimum (MIP)"**

*(applicable seulement si le programme d'inspection minimum utilisé est différent de celui décrit dans l'AMC  
M.A.302(i)) (voir section 2 ci-dessus)*



**Détailler les tâches et inspections contenues dans le programme  
d'inspection minimum utilisé :**

## Programme d'entretien d'aéronef EASA autre que CMPA\*

Annexe B

### "Exigences d'entretien supplémentaires" et "Entretien du Pilote-Propriétaire"

*(à inclure le cas échéant) (voir sections 4 et 5 ci-dessus)*

Description des tâches	Référence	Périodicité
<b>Entretien lié aux équipements spécifiques et modifications</b>		
<b>Entretien lié aux réparations réalisées sur l'aéronef</b>		
<b>Entretien lié aux vie-limites d'équipements ou composants</b>		
<b>Entretien lié aux exigences obligatoires pour le maintien de la navigabilité (ALI, CMR, exigences spécifiques de la TCDS, etc.)</b>		
<b>Entretien lié à des CN répétitives</b>		





